



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2012

Date de la convocation 21 Mars 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. DRUART David à M. BARDEAU Francis, M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques, M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal, M. VALENTINI Géraud à Mlle VALENTINI Martine.</p>

Objet : Budget 2012 – Révision des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP).

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil Communautaire les délibérations respectives en date du 24 Mars 2010 fixant les modalités d'exécution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour l'opération de la réalisation de la ZAC de la Salamane et pour le contrôle technique des installations d'assainissement non collectif, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les modifications présentées de façon détaillée ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120327-2012-03-28-19-DE
Date de télétransmission : 04/04/2012
Date de réception préfecture : 04/04/2012

➤ ZAC de la Salamane :

<u>SUIVI DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</u>							
N° AE	LIBELLE AE	MONTANT AE	CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
01	ZAC Salamane	15 900 000	54 897,46	49 992,61	7 337 805,52	4 426 494	1 560 000

<u>SUIVI DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</u>					
N° AE	LIBELLE AE	...CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
01	ZAC Salamane	1 050 000,00	840 000,00	420 000,00	160 810,41

- Actualiser des crédits de paiement existants à partir de 2012, suite aux paiements effectivement engagés au cours de l'année 2011 et aux avancées réelles de la zone.

➤ SPANC :

<u>SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME /ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</u>						
N° AE	LIBELLE AE	MONTANT AE	Révision AE	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-04	Diagnostic des installations	87 253,84	65 492,96	0,00	8 120,84	57 372,12

- Révision de l'autorisation d'engagement, compte tenu des prévisions du nombre de diagnostics autant sur des contrôles obligatoires que non obligatoires sur les installations neuves ;
- Révision des crédits de paiements 2012 compte tenu de ces considérations.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la révision des autorisations d'engagement et les répartitions des crédits de paiement de la ZAC de la Salamane et pour le contrôle technique des installations d'assainissement non collectif du Service Public d'Assainissement Non Collectif, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.